



Séance du 21 mai 2024

Le vingt et un mai deux mille vingt-quatre à vingt-heure trente, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni dans la Salle du Conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Monsieur Pascal FARION, Maire.

**Convocation** : 15 mai 2024

**Nombre de Membres** : Convoqués : 23

**Présents** : Mmes A. BIGOT, M. DESMARRES, S. GOHIER, I. GOUTE, A. IRAN, A. JOUIS, S. MALBEAU, M-C. ORSINI, C. BIDON, S. CHAON et MM G. CHOUETTE, J. DEHONDT, P. FARION, S. FAUCHEUX, P. GRASSET, D. LANDFRIED, L. LEBRUN, S. OUVRARD

**Absents** : E. BIGNON, C. BOBET, T. LEBOUCHER, L. LORET, F. BLANDIN

**Pouvoirs** : E. BIGNON donne pouvoir à S. FAUCHEUX  
C. BOBET donne pouvoir à M-C. ORSINI  
T. LEBOUCHER donne pouvoir à G. CHOUETTE  
L. LORET donne pouvoir à P. GRASSET  
F. BLANDIN donne pouvoir à J. DEHONDT

**Secrétaire de Séance** : G. CHOUETTE

**POUR : 23 / CONTRE : / ABSTENTION :**

### **DEL2024-05-19 : Adressage**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la Délibération DEL-2022-06-01 en date du 05 juillet 2022, le Conseil Municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, Considérant que suite à la certification des dénominations des voies communales sur la Base

Adresse Nationale (B.A.N.), il convient de procéder à l'ajout d'une voie et de 6 numérotations,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VALIDE** l'ajout la géolocalisation manquante suivante :

Chemin de la Galaisière

**VALIDE** l'ajout des adresses manquantes sous format de numérotation métrique :

290 Chemin de la Galaisière

616 Chemin de la Galaisière

**VALIDE** l'ajout de numérotation manquantes sous format de numérotation continue :

24A rue Beau Site

**VALIDE** la modification de numérotation sous format de numérotation continue :

4A Avenue de Paris

4B Avenue de Paris

4C Avenue de Paris

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le secrétaire de séance,



Le Maire, Pascal FARION



Délibération rendue exécutoire. Transmise à la Préfecture de Maine-et-Loire le 24-05-2024

Publiée le 24-05-2024

**Pascal FARION, Maire**

